



DECLARATION DE L'UNSA-ÉDUCATION AU CSA DU 19 JUIN 2023

Monsieur le Recteur,

Mesdames et Messieurs les membres du CSA de proximité de l'académie d'Amiens,

Alors que cette réunion se déroule dans une séquence nationale appelée « les 100 jours d'apaisement », l'UNSA Education souhaite introduire cette déclaration en réaffirmant avec force son opposition à la réforme inutile, injuste et brutale des retraites qu'a fini par imposer l'exécutif. Après 6 mois de grèves, d'une mobilisation historique par sa durée et par l'ampleur des manifestations, les parlementaires ont une nouvelle fois été empêchés de voter sur ce texte. Ce nouveau déni de démocratie, les nombreux passages en force, malgré le rejet massif de la population laisseront des traces profondes. Alors que le Conseil de l'Europe s'est pour la seconde fois publiquement interrogé sur l'ingérence significative de l'exécutif suite à l'utilisation en France de l'article 49.3, l'intersyndicale a rappelé vendredi 16 juin qu'elle ne tournait pas la page et qu'elle saura se mobiliser dans les mois qui viennent pour revendiquer le progrès social et pour affronter les politiques de régression sociale.

L'UNSA Fonction Publique prend acte des mesures annoncées par le ministre de la Fonction Publique mais ne peut s'en satisfaire. Si ce sont bien des mesures d'urgence, elles ne peuvent pas être les seules réponses salariales pour 2023 et 2024. Avec 1,5 % d'augmentation de la valeur du point d'indice au 1er juillet 2023, le gouvernement ne couvre pas l'inflation (5,1 % sur un an).

Avec 5 points d'indice qui représentent 24,61 €, le gouvernement fait le choix d'une mesure identique pour tous les agents. Mais parce qu'elle ne sera effective que le 1er janvier 2024, elle demande une nouvelle conférence salariale.

De plus, l'UNSA Fonction Publique demande l'ouverture rapide du chantier sur les rémunérations et les carrières afin de pouvoir redonner des perspectives à tous les agents publics et redonner de l'attractivité à la fonction publique. Investir dans la fonction publique, c'est investir pour l'avenir du pays.

A l'ordre du jour de ce CSA, est prévue une présentation du budget consacré au Pacte dans notre académie. Le positionnement de l'UNSA Éducation sur le pacte est clair. Nous y sommes fermement opposés et nous resterons opposés tant que ce dispositif affiché comme une revalorisation de nos métiers restera un moyen détourné pour imposer une certaine vision de l'École, et non un moyen pour que le système aille mieux, avec des personnels mieux considérés, mieux rémunérés et des élèves qui ne seraient pas les objets d'un pacte entre un employeur et ses personnels. En outre, sont oubliés un certain nombre de personnels pour lesquels les tâches se sont aussi complexifiées et alourdies ces dernières années.

Tout d'abord, le principe même d'un pacte entre l'Etat employeur et ses personnels est un mépris de notre service public. Notre arrêté de titularisation en tant que fonctionnaire, nous l'avons signé à notre entrée dans la profession. Aujourd'hui, nous exigeons légitimement d'être « juste » reconnus pour ce que nous faisons déjà, pour ce que nos différents métiers ont connu de charge de travail supplémentaire, alors même que l'écart se creusait lourdement entre nos rémunérations et le coût de la vie. Nous n'avons pas à contracter un pacte pour obtenir une reconnaissance qui nous est due, pour dealer de meilleurs salaires contre des missions déjà trop lourdes, et pour lesquelles ce sont des questions de recrutement et de formation qu'il faudrait se poser et moyenner.

Ensuite, ce pacte montre déjà les forts risques de dysfonctionnement qu'il va engendrer. Sa mise en œuvre dans une certaine précipitation pour la rentrée 2023 mais surtout dans une « semble-t-il » ignorance des moyens humains réels de notre institution pour informer, recenser, aménager, planifier, faire remonter, ... présente tous les paramètres pour épuiser les personnels en charge de ces tâches de pilotage et coordination, tous les paramètres pour ne pas garantir d'équité entre les personnels potentiellement concernés, et bien sûr pour aggraver le rejet du pacte.

Par ailleurs, la volonté coûte que coûte de mettre en place le pacte, une volonté qui le caractérise depuis le début des discussions, explique les graves travers des arguments utilisés pour le faire accepter par le plus grand nombre. Pacte et remplacement, pacte et école inclusive, pacte et voie professionnelle, pacte et SNU... Telle une réponse simple à des problèmes majeurs et complexes. La rémunération a pour objectif premier de payer les personnels pour leur travail et non d'être un moyen détourné pour pallier les manques de l'employeur quant aux enjeux et aux prérogatives de l'institution, et quant à ses responsabilités.

Sous couvert de tendre vers un système meilleur et plus juste, et donc en jouant aussi la carte de la responsabilité de chaque personnel, c'est en réalité un « gagner plus en s'épuisant plus » que le ministère offre malhonnêtement à ses personnels. En cela le pacte dans la voie professionnelle en est un parfait exemple. Si au niveau de l'UNSA Éducation,

nous souhaitons que des missions déjà effectuées et non reconnues aujourd'hui le soient enfin financièrement, nous refusons qu'elles le soient sous condition d'intégrer un bloc insécable de missions nombreuses et intenables.

Enfin, c'est aussi un pacte qui oublie bon nombre de personnels pourtant concernés car essentiels pour que le système « tourne », pour que les mesures se mettent en place. Les professionnels de santé pour lesquels les premières concertations sur la revalorisation indemnitaire n'ont aucunement répondu aux attentes et présentent même des incohérences notamment sur l'exercice en éducation prioritaire. Les personnels administratifs pour qui le déploiement d'Op@le et la mise en place de RenoIRH poursuit l'anéantissement à petit feu de la santé et du sens du métier de nos collègues dans les services et établissements. Personnels ITRF également qui apportent leurs compétences au service du système. Quel mauvais calcul que d'écarter de la revalorisation des maillons aussi importants ? Quelle méconnaissance de ces métiers que de les ignorer dans la prise en compte de missions qui se complexifient ?

Il va aggraver les inégalités femmes/hommes, dégrader massivement les conditions de travail des collègues et les conditions d'apprentissage des élèves, creuser les inégalités entre les écoles et les établissements et créer des tensions au sein des collectifs de travail.

Sa mise en œuvre à marche forcée, dans un flou absolu, vient ajouter de l'absurdité à un dispositif déjà bancal et inéquitable

L'actualisation de la grille de rémunération des personnels médico-sociaux contractuels nous est également soumise aujourd'hui. Il s'agit d'une revalorisation attendue depuis trop longtemps par des personnels contractuels qui se plaignaient, à juste titre d'être moins rémunérés que les nouveaux arrivés depuis janvier 2023. En octobre 2021, l'UNSA Education vous alertait, Monsieur le Recteur sur ce sujet et demandait, en plus d'une augmentation salariale, l'attribution des primes (IFSE) pour les personnels infirmiers. Nous réaffirmons ici cette dernière revendication.

Un mot encore au sujet des infirmiers de l'Education Nationale dont les conditions de travail se dégradent particulièrement et dont la mobilisation à travers la « marche blanche » du 23 mai dernier a pu mettre en exergue l'exaspération de la profession.

Souvent très seuls pour trouver une solution pour chaque élève en consultation infirmière, leur travail au quotidien est malheureusement fait de choix entre plusieurs missions. Ces choix subis génèrent un sentiment d'insatisfaction et de souffrance au travail. C'est particulièrement flagrant dans l'académie d'Amiens avec la pénurie de médecins scolaires. Des difficultés accrues par des nouvelles solutions techniques qui dysfonctionnent comme LIEN, mais aussi AMIA dont la configuration lors des opérations de mouvement des personnels infirmiers s'est révélée des plus chaotiques.

La surdit  du minist re face   leurs revendications l gitimes sur le CTI, le taux de promotion   la hors classe ou l'IFSE est un signe flagrant de m pris envers la profession.

A l'occasion de ce CSA, nous souhaitons vous interpeller, M le Recteur, sur la mise en  uvre de la loi 3DS telle que la con oit le D partement de l'Oise : un avenant qui n'a fait l'objet d'aucun travail partenarial avec les  quipes de direction des Coll ges, qui comprend plusieurs dispositions non r glementaires, et qui fait de l'adjoint gestionnaire, cadre de l' ducation nationale, un ex cutant de la collectivit  territoriale , un agent de maintenance, un personnel administratif d centralis  de la collectivit . L'UNSA Education n'est pas contre la contractualisation, au contraire, la collectivit  territoriale est un partenaire incontournable et indispensable au bon fonctionnement du service public d' ducation, mais cela ne doit pas se faire au m pris des int r ts professionnels des adjoints gestionnaires. En parall le de cet avenant, d sormais, il est demand  aux adjoints gestionnaires de g rer l'aide sociale des personnels territoriaux qui d jeunent dans les  tablissements (rappelons que l'aide sociale n'est pas une comp tence d centralis e) : la profession dit STOP. Le mot d'ordre d'A&I et du SNPDEN est de ne pas pr senter cet avenant dans les conseils d'administrations. Monsieur le Recteur, nous vous demandons de soutenir vos personnels face   ces injonctions intrusives et injustifi es.

Lors du dernier CSA des services, des annonces ont  t  faites, sur l' volution de la gestion de l' cole inclusive qui doit effectivement se perfectionner : des annonces mais pas beaucoup d' l ments concrets : quand sera cr e le service acad mique de l' cole inclusive ? de quels moyens va-t-il disposer ? quel avenir pour les PIAL ? L'UNSA Education vous a par ailleurs adress  un certain nombre de questions diverses   ce sujet.

Enfin, qu'en est-il de la dotation exceptionnelle suppl mentaire en ETP personnels administratifs pour la gestion des apprentis ? Le GT pr vu n'a pas eu lieu et cela n'est pas non plus   l'ordre du jour de ce CSA.

Pour conclure, l'UNSA Education souhaite d noncer la pr cipitation dans laquelle s'est d roul  l'appel   candidatures pour l' lection des membres des conseils m dicaux des trois d partements de notre acad mie. Alors que cela fait plusieurs mois que tout le monde sait que les nouveaux membres devront  tre nomm s au 1^{er} juillet 2023, c'est une nouvelle fois dans l'urgence que cette  lection va se r aliser. La faute notamment   la difficile d clinaison de la r forme des instances m dicales de la fonction publique dans notre minist re dont les sp cificit s,   l'instar de ce que nous continuons   vivre   travers les cons quences de la Loi de transformation de la Fonction Publique, ne sont pas prises en compte.

Christelle CAPLIN-DAHENNE, Maxime PARUCH,
Patrice PERTIN, Laurence PLOUVIEZ.